

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 28 DECEMBRE 2017**  
**PROCES VERBAL**

**A. APPEL**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 28 décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 décembre 2017

**PRESENTS** : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, HERNANDEZ Alfred, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

**PROCURATIONS** :

CZAPLICKI Thierry à VAZQUEZ Fabien  
 LANDO Marylène à TOUZET Denise  
 VILSONI Emilie à THULLIEZ Angèle

**ABSENTS** : VERDIE Jean Marc, MARQUES Ana, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

**SECRETAIRE** : IDRAC Francis

**B. FINANCES**

**1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°5**

Monsieur VAZQUEZ, adjoint aux finances, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'opérer quelques ajustements de crédits au Budget Primitif 2017 de la commune, sur les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières de la commune.

*M. VAZQUEZ : Cette décision est la raison principale de ce conseil municipal. L'écriture des intégrations des voiries des lotissements de La Come et de La Gravette est à acter avant le 31 décembre. C'est tout simplement une écriture qui nous arrive un peu tardivement dans la trésorerie mais elle nous permettra courant 2018, de solder ces budgets annexes. Donc nous intégrons les voiries au 2151 en investissement pour 397 356 € et nous prenons cet argent sur l'opération 131, opération «Piste d'athlétisme » pour le même montant. Le document transmis avec la note de synthèse a été rectifié, car il présentait une erreur de colonnes.*

Il propose la décision modificative N°5 ainsi qu'il suit :

COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN BUDGET VILLE EXERCICE 2017 DECISION MODIFICATIVE N°5							
Chapitre	Opération	Nature	Fct*	Libellés nature	Recettes	Dépenses	Observations
<b>INVESTISSEMENT</b>							
21	I	2151	020	Réseaux de voirie		397 356,00	Intégration des voiries des lotissements de la Come et de La Gravette dans le patrimoine communal
	131	2312	412	Agencements et aménagements de terrain		-397 356,00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>						<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°5</b>						<b>0,00</b>	

**M. IDRAC :** *Nous étions donc obligés de faire un conseil municipal avant le 31 décembre 2017 pour pouvoir intégrer la voirie de ces lotissements communaux dans le patrimoine de la commune et comme vient de vous l'expliquer Monsieur VAZQUEZ, ces budgets seront soldés dans le compte administratif qui sera voté certainement courant février ou mars. Les lotissements Robineau, La Come et La Gravette sont concernés. Avez-vous des questions ?*

*Pas de question*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative N°5 au Budget Primitif 2017 selon le tableau précité pour le budget principal.

## **2. OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – Commission de sélection des candidatures**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 14 décembre 2017 le conseil municipal a créé la commission de sélection des candidatures aux occupations du domaine public aux missions suivantes :

- examiner les candidatures et les offres
- éliminer les offres non conformes
- classer les offres suivant les critères énoncés et validés par le conseil municipal
- donner son avis et proposer son choix à l'assemblée délibérante

Il convient d'apporter une modification à cette délibération afin d'intégrer à cette commission Monsieur Yannick NINARD.

**M. IDRAC :** *Nous avons purement et simplement oublié de faire figurer M. NINARD, responsable sécurité et accessibilité, sur la liste de cette commission.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** les membres de la Commission de sélection des candidatures aux occupations du domaine public ainsi qu'il suit :

Madame Angèle THULLIEZ  
Monsieur Fabien VAZQUEZ  
Monsieur Patrick DUBOSC  
Monsieur Jean Luc DUPOUX  
Madame Claire NICOLAS  
Monsieur Yannick NINARD  
Monsieur Jacques ANDRETTA  
L'élu en charge du dossier

## **C. INFORMATIONS**

**M. IDRAC :** *Nous avons passé l'acte définitif hier avec Madame SANS concernant les 3 ha 20 achetées au Pont Peyrin. La communauté de communes est maintenant propriétaire. Nous avons choisi en septembre le bureau d'études OTCE qui a pratiquement terminé l'esquisse d'aménagement de ces 15 ha, puisqu'on aménagerait les 11 ha de Monsieur DUPRAT, les 3 ha 20 de Madame SANS et les 1 ha 50 acheté à la famille BEGUE. Restent maintenant l'étude environnementale, la loi sur l'eau et l'aménagement...Au plus tard en septembre 2019, s'il n'y a pas de souci avec la loi sur l'eau, car cela reste assez compliqué et complexe, on devrait avoir 15 ha de plus de zone d'activités à*

*offrir. Je vous tiendrai au courant au fur et à mesure de l'avancement du dossier pour vous indiquer combien sont classés en zone d'activités et combien en zone commerciale. Il faut savoir aujourd'hui qu'on a 11 à 12 enseignes commerciales et entreprises tout confondues qui sont déjà intéressées par le Pont Peyrin. On devrait donc vendre assez bien.*

*Mme DUCARROUGE : Il s'agit bien de la vente définitive ?*

*M. IDRAC : Oui, c'est la vente définitive. Nous avons passé le sous seing privé il y a environ 6 mois mais il a fallu une nouvelle évaluation des domaines*

*M. DUBOSC : Sur les terrains « Bégué », c'est également soldé ?*

*M. IDRAC : Oui, c'est soldé sur les terrains « Bégué ». Je viens de passer l'acte. Le notaire avait pris un peu de temps entre le sous seing privé et l'acte définitif et le jour où nous devons passer l'acte, Monsieur BEGUE est décédé pendant la nuit. Ce sont donc ses enfants qui ont été vendeurs mais la procédure a pris 2 ou 3 mois de plus. Nous avons acheté à 7 € à la famille Bégué car le terrain est pente et un peu plus difficile à aménager et à 14 € à Mme Sans. L'estimation des domaines concernant les terrains Sans était à 12 €.*

*M. DUBOSC : Il n'y a plus de terrain au Pont Peyrin ?*

*M. IDRAC : Il n'y a plus de terrain mais Mme Sans a encore 4 ha de terrain en zone d'activités. Pour le moment, ils ne sont pas spécialement vendeurs mais le jour où son fils de 57 ans prendra la retraite, il sera, d'après ce qu'il nous a dit, vendeur. Il y a donc la possibilité de faire Pont Peyrin 4. Mais bon, ça, c'est dans les années à venir.*

*M. SABATHIER : Et l'emprise « Chabanon » ? Sait-on quelque chose ?*

*M. IDRAC : Chez « Chabanon », cela a été acheté il y a environ 7 à 8 ans par Monsieur PARELLE, d'Air Cost Control. Celui-ci a déposé un permis d'aménager et de démolition. Il y a 5 ans, la commune l'a aidé sur ces dossiers car nous voulions que ce site soit réhabilité. Quand je dis « aidé », cela veut dire, faire venir les bâtiments de France, le Secrétaire Général de la Préfecture, pour qu'ils voient l'état des lieux, pour qu'ils autorisent la démolition de la tour, etc...Monsieur PARELLE a donc eu un permis, il y a à peu près 5 ans. Il n'a rien fait pendant 2 ans. Le permis est devenu caduc. Il est resté un an sans rien faire et il y a 2 ans ½, il est revenu nous voir avec M. DUPOUX, pour faire la même démarche. Nous avons donc fait revenir l'agent des bâtiments de France, Monsieur Guyard, à l'époque, Secrétaire Général à la Préfecture. Nous avons eu permis de construire, permis de démolition et puis aujourd'hui, apparemment, on ne le sait pas officiellement, parce qu'il ne l'a pas écrit, il abandonnerait le projet ! Donc, vous n'êtes pas prêts à voir la réhabilitation du moulin ! Et quand la première fois, il n'avait pas mis en œuvre son permis de construire, il avait eu 4 ou 5 promoteurs intéressés qui voulaient tout lui racheter mais il n'a pas voulu vendre. On ne sait pas aujourd'hui s'il veut vendre, si oui, à quel prix ? On n'en sait plus ! Mais à priori, il ne ferait plus le projet. Mais, tout de même, on va laisser passer les fêtes et après je me permettrai de le contacter pour lui demander un peu plus de précisions. On lui avait demandé de nettoyer. Il l'a fait. Mais maintenant, il va falloir faire quelque chose. Sinon, on n'exclut pas un jour de faire un arrêté de péril.*

*\* Mme CLAIR : Juste une information. Le 19 janvier, Nuit de la Solidarité à la salle polyvalente. Peut-être pour la dernière fois, c'est William qui fera le repas. Celui-ci a pris sa retraite et il le fait cette année exceptionnellement. Les places seront en vente à partir de la rentrée au centre social, sinon en me contactant.*

*M. IDRAC : N'oubliez pas le 10 janvier à 18h, vœux du personnel communal à la mairie. Le 12 janvier à 19h, vœux à la population au Musée.*

*Mme CLAIR : Pour revenir sur la Nuit de la Solidarité, celle-ci est organisée pour réunir des familles défavorisées. Tout le monde partage le même repas et la même soirée. Il faut savoir qu'avant toutes les communes du canton participaient, certaines donnaient même le double que ce que l'on demandait. L'an dernier, seulement 6 communes ont participé. Des communes ont complètement oublié ce qu'était la Solidarité ! Elle n'est pas que sur la population de l'Isle Jourdain. Les associations caritatives pourront le dire. Elle est non seulement sur le territoire de la communauté de communes mais aussi bien plus loin. Des gens de partout viennent. Et donc, cette année, au lieu d'avoir les 1 500 € de subvention prévue des communes, nous n'avons que 600 €. Donc la différence est compensée par le budget du centre social. Jusqu'où pourrions-nous continuer à financer et à faire face ? Je ferai aussi un rappel au prochain conseil communautaire. La solidarité n'a pas de frontière !*

*Mme DUCARROUGE : connaissez-vous la date des vœux du personnel de la CCGT ?*

*M. IDRAC : Je suis obligé cette année de faire les vœux au personnel de la CCGT puisqu'ils sont 164. Ces vœux sont le 11 janvier à 19h à Clermont-Savès. Le 25 janvier à 19h au Musée, vœux institutionnels. Le 10 janvier à 18h, vœux au personnel communal à la Mairie. Le 12 janvier à 19h, vœux aux associations et à la population au Musée avec la Galette des Rois.*

Le 2/02/2018

LE SECRETAIRE - Francis IDRAC

18h la séance est levée.